

DECRET N° 2005-582 DU 14 SEPTEMBRE 2005

Chargeant Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour compter du 11 Septembre au 17 Septembre 2005

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2005-052 du 04 février 2005, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2005-580 du 13 Septembre 2005, chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 13 Septembre 2005 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Du 11 Septembre au 16 Septembre 2005, Madame Rafiatou KARIMOU, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire assurera l'intérim de Monsieur Alain François ADIHOU, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 septembre 2005

Pour le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent
le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale



Pierre OSHO